Publié le 16/02/2023



# **DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE** COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

**SEANCE DU 2 FEVRIER 2023** 

ID: 081-200040905-20230202-02022023\_8\_2-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 27 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la 3CS à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL						
Titulaires en exercice	55	Suppléant avec voix	1			
Titulaires présents	43	Voix délibératives	49			
Délégués avec pouvoir	5	Membres présents	45			

## Titulaires présents: 41 (du début au point 2.2), 42 (du point 3.1 à 4.2), 43 (du point 4.3 à la fin)

ASTIE Alain (à partir du point 4.3), AUZIECH Cécile (pouvoir de IMBERT Véronique), AZEMAR Jean-Louis, BALARAN Jean-Marc (à partir du point 3.1), BARILLIOT Christine (pouvoir de NORKOWSKI Patrice), BEX Fabienne, BORDOLL Christian, BOUSQUET Jean-Louis, BOUYSSIE François, CALMELS Thierry, CARMES Monique (pouvoir de SOURDIN Anne), CINTAS Jean-Marc, CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine, DELPOUX Jacqueline, EMERIAUD Françoise, ESCOUTES Jean-Marc, HAMON Christian, ICHARD Xavier, KOWALIK Jean-François, LEBLOND Nelly, MAFFRE Alain, MALATERRE Guy, MALIET Thierry, MANUEL Christian, MARTY Denis (pouvoir de SELAM Fatima), MERCIER Roland, MILESI Marie, PUECH Christian, RECOULES Vincent, REDO Aline, SAN ANDRES Thierry (pouvoir de BONFANTI Djamila), SANCHEZ Marie-Christine, SCHULTHEISS Pierre, SENGES Jean-Marc, SIBRA Jean-Michel, SOMEN Didier, SOULIE Jérôme, TESSON Régis, TROUCHE Alain, VALIERE Jean-Paul, VEDEL Christian, VIDAL Suzette.

#### Suppléant présent avec voix délibérative : 1

AYMARD Stéphane (représente RICHARD MUNOZ Sonia)

#### Titulaires excusés: 14 (du début au point 2.2), 13 (du point 3.1 à 4.2), 12 (du point 4.3 à la fin)

ASTIE Alain (jusqu'au point 4.2), BALARAN Jean-Marc (jusqu'au point 2.2), BARBE Christian, BARRAU Jean-Louis, BONFANTI Djamila (pouvoir à SAN ANDRES Thierry), IMBERT Véronique (pouvoir à AUZIECH Cécile), NORKOWSKI Patrice (pouvoir à BARILLIOT Christine), ORRIT Didier, PENA Sylviane, RICHARD-MUNOZ Sonia (représentée), SELAM Fatima (pouvoir à MARTY Denis), SOURDIN Anne (pouvoir à CARMES Monique), TAGLIAFERRI Rosanne, TOUZANI Rachid.

Suppléant présent sans voix délibérative : 1

**ALQUIER** Philippe

## Secrétaire de séance :

**BOUSQUET Jean-Louis** 

# **DELIBERATION N° 02/02/2023-8.2** ACQUISITION ET REHABILITATION D'UN BATIMENT EN ANNEXE D'UNE MAISON DE SANTE PLURI **PROFESSIONNELLE**

Les constats : Comme de nombreuses collectivités, le territoire carmausin ségala voit son offre de santé de proximité décliner d'années en années.

Au travers de sa compétence de politique SOCIALE et notamment de son rôle d'animation et de coordination du Contrat Local de Santé, la communauté de communes Carmausin Ségala 3CS accompagne le développement d'actions visant à maintenir cette offre.

Celles-ci s'inscrivent dans le programme d'actions pluriannuel construit à partir des besoins identifiés.

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le 16/02/2023

ID: 081-200040905-20230202-02022023\_8\_2-

**En 2019**, la 3CS a accompagné la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle multisite sur la commune de Carmaux composée de médecins, infirmiers, kinésithérapeute, psychologue, podologue, psychomotriciens, pharmaciens et diététicienne, dont le siège est le cabinet médical du Dr. Floquet, situé au 68 avenue Jean Baptiste Calvignac, à Carmaux.

**D'ici 2024,** le départ à la retraite de plusieurs chirurgiens-dentistes exerçant dans des locaux vieillissants et non adaptés va impacter de façon importante l'offre de santé locale.

La communauté de communes a donc décidé d'étudier la réhabilitation d'un bâtiment administratif en bâtiment « annexe » de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle multisite du Carmausin afin de proposer aux possibles futurs professionnels de santé souhaitant s'installer sur son territoire, un bâtiment adapté et accessible à l'exercice de leur profession.

Il s'agit d'aménager le bâtiment pour y accueillir des professionnels de santé :

- Aménagement du rez de chaussée en centre dentaire (6 cabinets dentaires)
- Aménagement du 1<sup>er</sup> étage en cabinets médicaux pour médecins et professionnels paramédicaux de type: psychologue, orthophoniste, psychomotricien...
- Permettre à la fois de regrouper les dentistes déjà en exercice sur Carmaux et d'accueillir de nouveaux collaborateurs afin de favoriser les échanges entre professionnels et mutualiser les équipements pour le centre dentaire.
- Permettre l'installation de nouveaux médecins généralistes et professionnels paramédicaux qui souhaiteraient s'installer sur le carmausin.
- Rendre le bâtiment, adapté à sa future destination, accessible au public sur ces deux étages et répondant aux normes électriques et incendie en vigueur

Les études de maîtrise d'œuvre ayant été lancées, le plan de financement prévisionnel doit être approuvé. L'opération est éligible à des subventions de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Europe. Les crédits nécessaires seront ouverts au BP 2023.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES			FINANCEMENT		
Intitulé		€HT		% du	
Foncier		217 000 €	Intitulé		€
- Achat bâtiment	200 000 €			montant global	
- frais de notaire	17 000 €		Europe (LEADER)	12,1%	100 000 €
Hors Foncier		608 843 €			
Publicité MAPA Travaux	800€		Conseil Départemental	14,7%	121 769 €
Maîtrise d'œuvre	38 145 €				
Travaux (APS)	508 606 €		Région	7,3%	60 000 €
Coordination SPS	3 500 €				
Contrôle technique	6 500 €		Etat (DETR)		
ADO (assurance dommages ouvrages)	3 992 €			21%	175 000,00 €
Diag amiante/termite/Plomb	5 000 €		Autofinancement Communauté de Communes Carmausin-Ségala	44,7%	369 074 €
Constat huissier DAT	300€				
Panneau de chantier	500€		TOTAL FINANCEMENT		825 843 €
Provision pour mise aux normes	6 000 €				
réseaux divers (fibre,,élec, AEP	€000€				
Audit Energétique du batiment	2 000 €				
Compresseurs + moteurs aspiration	30 000 €				
Enseigne	3 500 €				
TOTAL DEPENSES HT		825 843 €			

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le 16/02/2023

ID: 081-200040905-20230202-02022023\_8\_2-DE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'opération et le plan de financement présentés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financeurs telles que présentées ci-dessus et à signer tous les documents s'y rapportant,
- **AUTORISE** le Président à signer tous marchés avenants, conventions, documents contractuels ou pièces relatifs à cette affaire,
- **AUTORISE** le président à prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés concernant ce projet conformément au 4 de l'article L2122-22 du CGCT.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus. Au registre figure la liste et la signature des membres présents

> Certifié conforme, Le Président Didier SOMEN

Le secrétaire de séance Jean-Louis BOUSQUET

Publication sur le site internet le 1 6 FEV. 2023

Auteur de l'acte : Didier SOMEN, Président

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le 16/02/2023

ID: 081-200040905-20230202-02022023\_8\_2-DE